

## Déclaration commune des Organisations Syndicales Représentatives au CSE-E AH Marignane du 11 Juin 2020

Suite au report de l'instance du CSE Extraordinaire du Mardi 9 Juin 2020, nous sommes à nouveau consultés ce jour sur l'évolution des mesures de fin de déconfinement dans le contexte de crise de la lutte contre l'épidémie de COVID-19.

**Ce report a permis en premier lieu de se remettre autour de la table avec la Direction pour travailler sur l'ensemble des sujets comme cela aurait dû être fait avant la première consultation.**

Pour FO, **CFE-CGC**, CFTC, ce mode nominal de fonctionnement doit redevenir le standard.

Nous avons avancé sur certains sujets, comme par exemple :

- Une **reprise présentielle potentiellement modérée** par rapport aux capacités d'accueil versus mesures sanitaires (mapping),
- les **visites des CSSCT mieux structurées et coordonnées en fonction des secteurs** de reprise,
- la **mise en place d'une phase de test de restauration (A11)** afin de vérifier le principe retenu.

A contrario, de nombreux points restent encore en suspens comme :

- le **mapping des zones toujours en cours d'élaboration** sans visibilité précise de notre part, et dont le mode de calcul complexe laisse part à de l'interprétation,
- la définition précise des lignes de bus disponibles (destinations, horaires, fréquences, ...) d'autant plus qu'il faudrait accroître les moyens pour respecter les mesures sanitaires toujours en vigueur dans les transports,
- l'**implémentation des fontaines à eau** a commencé, malgré tout nous ne disposons **pas de la visibilité du calendrier** sur l'ensemble de l'établissement.

**Ce calendrier est-il en phase avec la période de chaleur ?**

- la **limitation de l'usage du télétravail**, alors qu'il doit être privilégié selon les consignes gouvernementale, sauf à démontrer que le présentiel est indispensable au fonctionnement de l'activité,

- **le discernement et la bienveillance concernant les salariés faisant face à des problématiques de garde d'enfants**, sans systématiquement les orienter vers l'activité partielle,
- **la gestion des flux entre le lieu de travail et les restaurants** (horaires et affectations des personnels).

Pour FO, **CFE-CGC** et CFTC, exploiter au mieux les possibilités de l'accord groupe sur le télétravail n'est pas éloigné du télétravail alternatif tel que pratiqué jusqu'alors. **Pourquoi ne pas mettre en place une période transitoire pour déployer au mieux les possibilités offertes par cet accord et donner ainsi la possibilité aux salariés de s'organiser ?**

**D'autre part, comment se prononcer alors que nous ne disposons pas de l'exhaustivité des paramètres ?**

**De plus, certaines mesures présentées ne répondent pas aux attentes des salariés et à leurs représentants (transports, télétravail, ...).**

**Une anticipation de ces problématiques aurait permis une préparation plus aboutie.**

Pour l'ensemble de ces raisons, et malgré certaines avancées, nous donnerons **un avis défavorable** sur l'évolution des mesures de fin de déconfinement dans le contexte de crise de la lutte contre l'épidémie de **COVID-19**.

Le DSC/FO  
Sylvain DOLZA



Le DSC CFE-CGC  
Claude BOCOVIZ



Le DSC CFTC  
Marc DEHAN

